

FNEC FP



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

S.N.A.C.E

Syndicat National des Adjoints et Chefs d'Etablissement Force Ouvrière

Evaluation des enseignants : préservons notre indépendance de fonctionnaires !

Ce n'est pas la première fois que la question de l'évaluation des enseignants est relancée au moment même où leur liberté pédagogique est discutée. On les menace de n'avoir plus qu'un seul notateur, celui qui, dans les statuts actuels, n'a pas la légitimité pour les évaluer strictement pédagogiquement : le chef d'établissement. Comment nous, chefs d'établissements, pourrions-nous être légitimes dans ce rôle ?

Aujourd'hui, dans le contexte de l'austérité officielle et du train camouflé de mesures d'atteinte aux revenus des personnels, c'est notre statut de fonctionnaire qui est en jeu, avec sa nécessaire garantie d'indépendance qui fait de nous les serviteurs de l'Etat, non pas ceux des gouvernements.

Les enseignants bénéficient d'une double notation pour deux aspects de leur activité : les IA-IPR notent leurs qualités pédagogiques, les chefs d'établissements leur manière de servir. Ainsi leur liberté pédagogique est-elle garantie et encadrée, afin de leur permettre de mettre en œuvre ce qu'ils ont de meilleur, chacun, pour transmettre les connaissances aux élèves en dehors de toute pression mais de façon contrôlée. Avec un seul notateur, qui plus est non compétent dans leur discipline sauf heureux hasard, l'arbitraire deviendrait possible. Au-delà de ce soupçon inévitable, on peut aussi se demander pourquoi, au moment où l'application des nouveaux programmes du lycée et du socle commun au collège semble si difficile, on demanderait aux chefs d'établissement de devenir les seuls évaluateurs des enseignants : aurait-on besoin de pères fouettards pour appliquer des mesures discutables ?

Les IA-IPR, qui détiennent, eux, la légitimité de l'expertise pédagogique par discipline d'enseignement, ne risquent-ils pas de devenir simples « grands vérificateurs » de la conformité du travail des équipes enseignantes : leurs compétences ne s'éloigneraient-elles pas bien trop des élèves, pour qui nous travaillons tous ?

Enfin nous, personnels de direction, aujourd'hui déjà comptables de résultats attendus en fonction de critères bureaucratiques, en devenant uniques notateurs des enseignants, ne serions-nous pas ipso facto suspects de rechercher à atteindre nos objectifs chiffrés plutôt que de batailler avec les professeurs pour les progrès des élèves ?

Ce simple doute entacherait définitivement la confiance indispensable entre les équipes de direction et les équipes enseignantes. Le syndicat Force ouvrière des personnels de direction ne veut pas de cela : ce serait une détérioration radicale de nos missions et de notre positionnement.

Le SNACE FO demande fermement le maintien du système actuel de notation des enseignants et du statut des personnels de direction, chefs d'établissements et adjoints.

A Montreuil le 22 novembre 2011

***Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière***

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX

Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 –

email : fnecfpfo@dial.oleane.com ou fnecfpfo@fr.oleane.com